

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 12 décembre 2022** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Madame Lydia Richer, conseillère
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Irène Drouin Dubreuil, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Monsieur Hugo Mc Dermott, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Hugo Mc Dermott.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et greffière-trésorière

Est absente :

Madame Mélissa Lussier, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. **AVIS DE CONVOCATION**
2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **PRÉSENTATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU BUDGET 2023**
6. **ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2023**
7. **LEVÉE DE LA SESSION**

1. AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation de la présente session et signifié tel que requis à l'article 153 du Code municipal.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Hugo Mc Dermott, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-224

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PRÉSENTATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Les élus prennent connaissance des documents relatifs au budget 2023.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU BUDGET 2023

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes pour entendre leurs commentaires et/ou questions relatives au budget 2023.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-225

6. ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2023

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023, conformément à l'article 954 du Code municipal.

RECETTES

Taxes	3 142 583 \$
Taxes sur une autre base	1 040 334 \$
Tenant lieu de taxes	131 652 \$
Transferts	956 578 \$
Services rendus	260 537 \$
Imposition de droits	127 200 \$
Amendes et pénalités	40 000 \$
Intérêts	22 600 \$
Autres revenus	735 000 \$

DÉPENSES

Administration	763 230 \$
Sécurité publique	976 395 \$
Transport	1 174 840 \$
Hygiène du milieu	1 317 290 \$
Santé et bien-être	2 200 \$
Urbanisme	182 230 \$
Loisirs et culture	750 918 \$
Frais de financement	197 590 \$
Immobilisation	- 800 050 \$
Remboursement dette	228 735 \$
Activité d'investissement	1 663 106 \$

TOTAUX REVENUS 6 456 484 \$

TOTAUX DÉPENSES 6 456 484 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-226

7. LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 18 h 38.

ADOPTÉE

Hugo Mc Dermott
Maire

Christine Massé
Directrice générale et greffière-trésorière